

COMPTE RENDU--
**CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 23 OCTOBRE 2014**

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 27 octobre 2014.

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DIEPPE SOUS DOUAUMONT, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 20 octobre, sous la présidence du Maire en exercice, Michel CHALONS.

Membres en exercice	Membres présents	Membres absents	Pouvoirs de vote
11	8	3	1

PRESENTS Michel CHALONS, Jean-Christophe PATON, Olivier PASQUIER, Louissette JECKEL, Marc AGAUGUE, Anne BOIS, James VEBER, Pierre MUTELET.
ABSENTS Rachel DEBART, Pascal KROKOSZ, David LALLEMANT
POUVOIRS David LALLEMANT à Michel CHALONS
SECRETAIRE Jean-Christophe PATON.

1/ Remplacement des fenêtres et isolation de la mairie

Suite à la délibération 2014-33 du 29.08.2014, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de compléter le projet de remplacement des 14 fenêtres de la mairie et de la salle communale par une isolation des combles afin de renforcer l'efficacité thermique du bâtiment et limiter sa consommation énergétique.

Le complément de travaux s'élève à 3 484 €HT soit une opération globale de 25 738 €HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de remplacement des 14 fenêtres de la mairie et de la salle communale par des ensembles PVC répondant aux normes d'isolation thermique et d'efficacité énergétique pour un montant de 22 254€HT, auquel s'ajoute l'isolation des combles pour un montant de 3 484 €HT soit un projet global de 25 738 €HT.
- Sollicite l'accompagnement financier de l'État dans le cadre de la DETR, de M. Longuet Sénateur de la Meuse dans le cadre de la Réserve parlementaire, d'EDF et du GIP Objectif Meuse dans le cadre du programme de maîtrise de l'énergie, selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Taux
Menuiserie PVC	22 254.00 €	DETR 2014	10 295.20 €	40.00%
Isolation des combles	3 484.00 €	Réserve parlementaire	4 000.00 €	15.54%
		EDF (prog. MDE)	3 088.56 €	12.00%
		GIP Objectif Meuse (prog. MDE)	3 088.56 €	12.00%
		Autofinancement	5 265.68 €	20.46%
Total HT	25 738.00 €		25 738.00 €	100.00 %

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce projet.

2/ Affouages 2014-2015

Afin de satisfaire les besoins de chauffage des habitants de la commune, selon l'article L243 du Code Forestier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Décide la délivrance des produits reconnus en qualité « bois de chauffage » de la parcelle 11.
- Dit que l'attribution des bois aux affouagistes de fera après partage sur pied, sous la responsabilité de 3 garants que sont, conformément à la délibération 2014-06 du 11.04.2014, MM. Ludovic SANCHEZ, Arnaud LAMBRIX, et Michel WILLEMEN,
- Dit que le délai d'enlèvement des bois d'affouage est fixé au 15.10.2016. Après cette date, les affouagistes n'ayant pas exploité leur lot seront déchués des droits s'y rapportant, conformément aux dispositions de l'article L243 du Code Forestier
- Décide de proroger le délai d'exploitation des affouages provenant de la parcelle 9 jusqu'au 15.10.2015 (initialement fixé au 15.10.2014 par délibération du 19.10.2012)

3/ Règlement des affouages

Après réunion de la commission des bois en date du 18.10.2014, dont les conclusions ont été exposées par James VEBER, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter un règlement des affouages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Adopte le règlement des affouages pour la forêt communale du Chênas, annexé à la présente délibération et dont l'application est immédiate.

4/ Durée hebdomadaire de service de la secrétaire de mairie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par convention signée le 21.01.2013 avec le Centre de Gestion de la Meuse, la commune bénéficie de la mise à disposition permanente d'un fonctionnaire pour assurer le secrétariat de mairie à hauteur de 7/35°, en la personne de Madame Corinne SYRACUSE. Cette dernière est également mise à disposition d'autres communes, Herbeville (10.5/35°), Moulotte (8/35°), Trésauvaux (5.5/35°), Maizeray (3/35°), et le SIAEP Dieppe Damloup (1/35°) lui permettant ainsi de bénéficier d'un emploi à temps complet.

Dans le cadre d'une prochaine évolution de la durée hebdomadaire de service effectuée pour la commune d'Herbeville, et compte tenu de la taille de notre commune et du volume croissant des tâches à assumer dans un temps contraint, Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter du Centre de Gestion une augmentation de la mise à disposition de Mme SYRACUSE de 7/35° à 8.5/35°.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Sollicite l'augmentation de la durée hebdomadaire de service de Madame SYRACUSE de 7/35 à 8/35° dès que possible.
- Autorise le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision, et notamment un avenant à la convention de mise à disposition du 21.01.2013.

Le Maire

Michel CHALONS

